

L'accès aux marchés publics Suisse :

L'Eco-Label iRE/Uf ci-dessous est un label écologique qui garantit aux utilisateurs des produits de qualité, aux répercussions écologiques minimales, et mesurées.

Il est attribué aux produits qui présentent une influence minimale et évaluée sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie. Ces exigences environnementales sont basées sur les critères de la Communauté d'Intérêt Ecologie et Marché Suisse (CIEM - IGÖB). La CIEM s'est dotée de critères de choix des produits de nettoyage. Ces critères visent des composants problématiques (difficilement biodégradables, allergisants, sensibilisants etc.), qui ne sont pas interdits par la législation suisse, elle est de fait plus rigoureuse que le législateur lui-même. Il est prévu d'une part

l'exclusion de certains composants (par ex. les nitromusc) ou leur limitation (par ex. les solvants et les parfums). D'autre part, le produit de nettoyage doit atteindre, dans un temps défini, une très bonne biodégradabilité (aspect contrôlé au moyen d'un test OCDE standardisé). **Ainsi, les critères CIEM pour produits de nettoyage sont plus exigeants que, par exemple, l'écolabel européen qui exige une biodégradabilité de 70% en moins de 28 jours, contre 97% pour les exigences de la CIEM. Les produits signalés par l'Eco-Label iRE/Uf ci-contre dans nos catalogues font partie de la liste de recommandation de la CIEM et satisfont désormais à ses exigences.**

Le but principal des produits de nettoyage visés par cet Eco-Label iRE/Uf est de promouvoir l'utilisation écologique de ceux-ci en substituant les produits inadaptés encore utilisés à ce jour. C'est dans cette optique que les critères ont été définis : ils posent des exigences plus élevées que ce qui est prescrit par la loi.

L'Eco-Label iRE/Uf ci-dessus exerce également le contrôle sur la biodégradabilité des matières premières mises en oeuvre pour la fabrication, l'impact sur les organismes aquatiques ne pouvant en aucun cas nuire à la vie de ceux-ci, la sélection de matières premières renouvelables qui n'épuisent pas les ressources naturelles de notre planète.

Enfin, l'Eco-Label iRE/Uf répond notamment aux exigences suivantes : les phrases de risque R42 et/ou R43 n'ont pas été attribuées au produit. Aucun composant auquel a été attribuée une ou plusieurs des phrases de risque suivantes: R23-24-25-26-27-28-39-48. Aucun composant

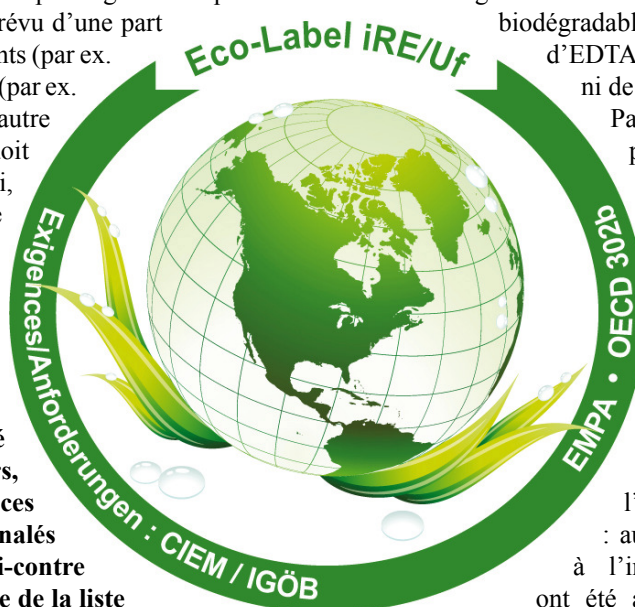
auquel a été attribuée une ou plusieurs des phrases de risque suivantes : R31-40-45-46-49-59-60-61-62-63-64-68-50/53-51/53.3 Aucun composant auquel ont été attribuées les phrases de risque R42 et/ou R43 et dont la concentration dépasse 0,1 % en poids du produit final. Aucun composant pouvant libérer du formaldéhyde. Aucun composé organique halogéné (t.q., par ex. les composants pouvant libérer du chlore). Aucun hydrocarbure aromatique. Aucun sel d'ammonium quaternaire qui ne soit pas facilement biodégradable. Aucun phthalates (t.q., par ex., dénaturants pour alcools, fluides porteurs pour parfums). Pas d'alkylphénoléthoxylates, ni de dérivés de ceux-ci. Aucun agent tensioactif qui ne soit pas facilement biodégradable. Aucun agent tensioactif qui ne soit pas biodégradable en conditions anaérobies. Pas d'EDTA ni de PDTA, ni de sels de ceux-ci, ni de composés dérivés de ceux-ci.

Pas de phosphonates. Pas de phosphates. Pas de NTA. Aucun solvant organique de classe Xn et qui porte une ou plusieurs des phrases de risque suivantes: R20-21-22. Pas de composé organique volatil représentant plus de 3% en poids du produit. Exception pour l'éthanol et l'isopropanol: limite portée à 10% en poids du produit.

Produits de protection utilisés à l'intérieur des conteneurs (biocides) : aucun produit de protection utilisé à l'intérieur de conteneurs auquel ont été attribuées les phrases de risque R50/53 ou R51/53 s'il est potentiellement

bioaccumulable (log POW = 3). Aucun produit de protection utilisé à l'intérieur de conteneurs dans les produits de nettoyage de pH < 2 ou pH > 11. Parfums : Pas de muscs polycycliques ni de nitromuscs. Aucun parfum auquel ont été attribuées les phrases de risque R50/53 ou R51/53 et dont la concentration dépasse 0,1 % en poids du produit final. Pas de concentration de parfum représentant plus de 0,5 % en poids du produit final. Aucun parfum allergène au sens de la liste de substances figurant au tableau 10 de la directive 2003/15/CE du 27 février 2003 et dont la concentration est supérieure à 0,1 %. Aucun colorant azoïque, hormis les colorants alimentaires. Aucun enzyme dont la structure n'est pas identique à la structure naturelle.

Biodégradabilité ≥ 97 % du DOC après 28 jours. Minéralisation ≥ 70 % après 28 jours, mesurée sous la forme de production de gaz carbonique. Il doit être apte à l'emploi et conforme aux indications de l'emballage en termes d'efficacité et de domaine d'utilisation. Emballages : Aucune matière plastique halogénée.



Eco-Label iRE/Uf

Critères CIEM / Anforderungen IGÖB

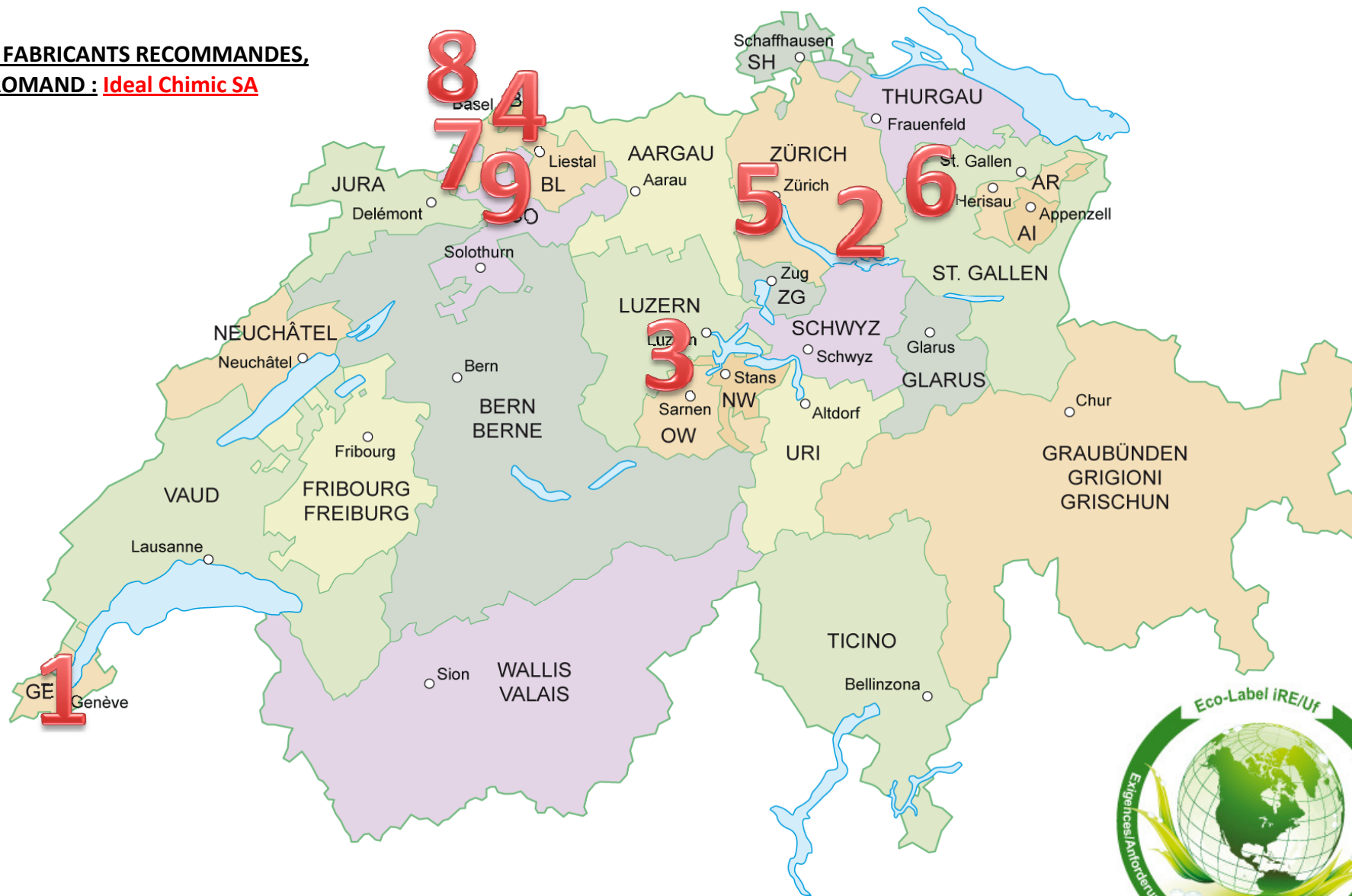
Conforme aux critères écologiques établis par la CIEM (Communauté d'Intérêt Ecologie et Marché) pour les produits de nettoyage.

OECD 302b - EMPA Re 455217

Facilement biodégradable
>97% en 28 jours selon OECD 302-B
Rapport d'essai EMPA 455217 A-J

CIEM : 9 FABRICANTS RECOMMANDES,

1 SEUL ROMAND : Ideal Chemic SA



Extension de couverture de notre Eco-Label iRE/Uf.

Désormais les produits fabriqués par IDEAL CHIMIC SA font partie de la liste de recommandation de la CIEM.

Ainsi, les articles désignés par notre Eco-Label ci-contre satisfont aux exigences de la Communauté d'Intérêt Ecologie et Marché Suisse.

Notamment, ils sont tous biodégradable à >97% dans les 28 jours, selon l'OECD 302b, Empa Re 455217.

Nous sommes désormais l'unique fabricant romand recommandé par la CIEM permettant de promouvoir les achats publics écologiques de produits de nettoyage d'entretien et de sanitaires, pour un nettoyage des bâtiments économique et respectueux de l'environnement.



J'aimerais en savoir plus

Dans un cadre agréable, nous : techniciens et commerciaux, vous recevons avec plaisir pour renseigner toutes vos questions dans le domaine de l'entretien.

Prise de rendez-vous :

Je suis intéressé, et aimerais vous rendre visite, veuillez me recevoir le
Je serai accompagné de personnes.

Je suis intéressé pour de plus amples informations, veuillez me contacter au

Tampon

Envoyer : par fax au 022 343 38 68, ou par mail : service@idealchimic.ch